

vers Seïr jusqu'à Baal-gad le long de la plaine du Liban, au-dessous du mont Hermon. Il prit tous leurs rois, les frappa, et les fit exécuter à mort.

18 Josué combattit long-temps contre ces rois.

19 Il n'y eut point de ville qui se rendit aux enfans d'Israël, hors les Hevéens qui s'ameuraient à Gabaon, et il les prit toutes le force.

20 Car ç'avait été la volonté du Seigneur que leurs cœurs s'endurcissent, qu'ils combattissent contre Israël, qu'ils fussent défaits, qu'ils ne méritassent aucune clémence, et qu'enfin ils fussent exterminés, selon que le Seigneur l'avait ordonné à Moïse.

21 En ce temps-là Josué ayant marché contre les géans de la race d'Énac qui habitaient les montagnes, les tua et les extermina d'Hébron, de Dabir, d'Anab, et de toute la montagne de Juda et d'Israël, et ruina toutes leurs villes.

22 Il ne laissa aucun de la race des géans dans la terre des enfans d'Israël, hors les villes de Gaza, de Geth et d'Azot, dans lesquelles seules il en laissa.

23 Josué prit donc tout le pays, selon que le Seigneur l'avait promis à Moïse, et il le donna aux enfans d'Israël, afin qu'ils le possédassent selon la part qui était échue à chacun dans sa tribu; et la guerre cessa dans tout le pays.

CHAPITRE XII.

Dénombrement des rois vaincus par les Israélites.

1 Voici les rois que les enfans d'Israël défrirent, et dont ils possédèrent le pays au-delà du Jourdain vers l'orient, depuis le torrent d'Arnon jusqu'au mont Hermon, et toute la contrée orientale qui regarde le désert.

2 Sehon roi des Amorrhéens, qui demeurait à Hesebon, et qui régnait depuis Aroër, qui est située sur le bord du torrent d'Arnon, depuis le milieu de la vallée, et la moitié de Galaad, jusqu'au torrent de Jaboc, qui fait les limites des enfans d'Ammon;

3 et depuis le désert jusqu'à la mer de Ceneroth vers l'orient, et jusqu'à la mer du désert qui est la mer salée, vers l'orient, le long du chemin qui mène à Beth-simoth, et du côté du midi jusqu'à la plaine qui est sous Asedoth-Phasga.

4 Le royaume d'Og roi de Basan, qui était des restes des géans, et qui demeurait à Astaroth et à Edraï, s'étendait depuis la montagne d'Hermon, et depuis Salecha, et tout le territoire de Basan, jusqu'aux confins

5 de Gessuri, de Machati et de la moi-

tié de Galaad, qui étaient les bornes de Sehon roi d'Hesebon.

6 Moïse serviteur du Seigneur et les enfans d'Israël défrirent ces rois; et Moïse donna leur pays à la tribu de Ruben, à la tribu de Gad et à la demi-tribu de Manassé, afin qu'ils s'y établissent.

7 Voici les rois que Josué et les enfans d'Israël défrirent dans le pays au-delà du Jourdain du côté de l'occident, depuis Baal-gad, dans la campagne du Liban, jusqu'à la montagne dont une partie s'élève vers Seïr; lequel pays Josué donna aux tribus d'Israël, afin que chacun en possédât la part qui lui serait échue,

8 tant dans le pays des montagnes, que dans la plaine et dans la campagne. Les Héthéens, les Amorrhéens, les Chanaanéens, les Pherezéens, les Hevéens et les Jebuséens habitaient dans Asedoth, dans le désert et vers le midi.

9 Il y avait un roi de Jéricho, un roi de Haï, qui est à côté de Bethel,

10 un roi de Jérusalem, un roi d'Hébron,

11 un roi de Jerimoth, un roi de Lachis,

12 un roi d'Eglon, un roi de Gazer,

13 un roi de Dabir, un roi de Gader,

14 un roi d'Herma, un roi d'Hered,

15 un roi de Lebna, un roi d'Odullam,

16 un roi de Maceda, un roi de Bethel,

17 un roi de Taphua, un roi d'Opher,

18 un roi d'Aphec, un roi de Saron,

19 un roi de Madon, un roi d'Asor,

20 un roi de Semeron, un roi d'Achsaph, 21 un roi de Thenac, un roi de Maggedo,

22 un roi de Cadès, un roi de Jachanan du Carmel,

23 un roi de Dor et de la province de Dor, un roi des nations de Galgal,

24 un roi de Thersa. Il y avait en tout trente et un rois.

CHAPITRE XIII.

Dieu commande à Josué de partager le pays conquis. Partage des terres de delà le Jourdain fait par Moïse.

1 Josué étant vieux et fort avancé en âge, le Seigneur lui dit: Vous êtes vieux et dans un âge bien avancé, et il reste un très-grand pays qui n'a point encore été divisé par sort;

2 savoir toute la Galilée, le pays des Philistins, et toute la terre de Gessuri;

3 depuis le fleuve d'eau trouble qui arrosel'Egypte jusqu'aux confins d'Accaron vers l'aquilon: la terre de Chanaan, qui est partagée entre les cinq princes des Philistins; savoir, celui de Gaza, celui d'Azot, celui d'Ascalon, celui de Geth et celui d'Accaron.

4 Au midi sont les Hevéens, toute la terre de Chanaan, Maara qui est aux Sidoniens, jusqu'à Aphec, et jusqu'aux frontières des Amorrhéens,

5 jusqu'aux terres qui leur sont voisines: le pays du Liban vers l'orient, depuis Baal-gad au-dessous du mont Hermon, jusqu'à l'entrée d'Emath,

6 tous ceux qui habitent sur la montagne depuis le Liban jusqu'aux eaux de Maserphoth et tous les Sidoniens. C'est moi qui les exterminerai devant la face des enfans d'Israël. Que ces pays tombent donc dans la portion de l'héritage d'Israël, comme je vous l'ai ordonné.

7 Et maintenant partagez la terre que les neuf tribus et la moitié de la tribu de Manassé doivent posséder,

8 l'autre moitié de cette tribu étant déjà en possession avec les tribus de Ruben et de Gad, de la terre que Moïse serviteur du Seigneur leur a donnée au-delà du Jourdain du côté de l'orient;

9 depuis Aroër qui est sur le bord du torrent d'Arnon, et au milieu de la vallée, et toute la campagne de Medaba, jusqu'à Dibon;

10 et toutes les villes de Schon roi des Amorrhéens, qui régnait depuis Hesebon jusqu'aux frontières des enfans d'Ammon;

11 Galaad, les confins de Gessuri et de Machati, tout le mont Hermon et tout Basan jusqu'à Salecha;

12 tout le royaume d'Og au pays de Basan, qui régnait à Astaroth et à Edraï, et qui était des restes des géans; Moïse défit ces peuples, et les détruisit.

13 Et les enfans d'Israël ne voulurent point exterminer ceux de Gessuri et de Machati; et ils sont demeurés au milieu d'Israël jusque aujourd'hui.

14 Mais Moïse ne donna point de terre en partage à la tribu de Lévi, parce que les sacrifices et les victimes du Seigneur le Dieu d'Israël sont sa part et son héritage, comme le Seigneur le lui a dit.

15 Moïse partagea donc la terre à la tribu des enfans de Ruben selon ses familles et ses maisons;

16 et leur pays fut depuis Aroër qui est sur le bord du torrent d'Arnon, et au milieu de la vallée où est le même torrent, toute la plaine qui mène à Medaba,

17 Hesebon avec tous ses villages qui sont dans la plaine, Dibon, Bamoth-baal, la ville de Baal-maon,

18 Jassa, Cedimoth, Mephaat,

19 Cariathaim, Sabama, et Sarath-asar dans la montagne de la vallée,

20 Beth-phogor, Asedoth-phasga, Bethjesimoth,

21 toutes les villes de la plaine, tout le

royaume de Schon roi des Amorrhéens, qui régna à Hesebon, que Moïse défit avec les princes de Madian, Evi, Recem, Sur-Hur, Rebé, qui étaient des chefs dépendans de Schon, et qui habitaient dans le pays.

22 Les enfans d'Israël firent aussi mourir par l'épée le devin Balaam fils de Beor, avec les autres qui furent tués.

23 Et le pays des enfans de Ruben se termina au fleuve du Jourdain. C'est là la terre, les villes et les villages que possède la tribu de Ruben selon ses familles et ses maisons.

24 Moïse donna aussi à la tribu de Gad et à ses enfans la terre qu'elle devait posséder selon ses familles, dont voici la division.

25 Elle possédait Jaser, toutes les villes de Galaad, la moitié de la terre des enfans d'Ammon jusqu'à Aroër qui est vis-à-vis Rabba;

26 depuis Hesebon jusqu'à Ramoth, Masphé et Bctonim; et depuis Manaim jusqu'aux confins de Dabir.

27 Elle s'étendait aussi dans la vallée de Beth-aran, de Beth-nemra, de Socoth et de Saphon, et le reste du royaume de Schon roi d'Hesebon: son pays se termine aussi au Jourdain jusqu'à l'extrémité de la mer de Cenereth, au-delà du Jourdain vers l'orient.

28 C'est là la terre, les villes et les villages que possèdent les enfans de Gad selon leurs familles et leurs maisons.

29 Moïse donna aussi à la moitié de la tribu de Manassé et à ses enfans la terre qu'elle devait posséder selon ses familles:

30 elle comprenait depuis Manaim tout Basan, tous les royaumes d'Og roi de Basan, tous les bourgs de Jaïr qui sont en Basan, au nombre de soixante villes;

31 la moitié de Galaad, Astaroth et Edraï, villes du royaume d'Og roi de Basan, tout cela, dis-je, fut donné aux enfans de Machir fils de Manassé, c'est-à-dire, à la moitié des enfans de Machir selon leurs familles.

32 Moïse partagea ainsi la terre dans la plaine de Moab, au-delà du Jourdain vis-à-vis de Jéricho vers l'orient.

33 Mais il ne donna point de terre en partage à la tribu de Lévi; parce que le Seigneur le Dieu d'Israël est son partage, selon qu'il le lui a dit.

CHAPITRE XIV.

*Terre de Chanaan partagée aux Israélites.
Partage de Caleb.*

1 Voici ce que les enfans d'Israël ont possédé dans la terre de Chanaan, qu'E-leazar grand-prêtre, Josué fils de Nun,